

Editorial du « Monde ».

Gynécologie, pédiatrie, psychiatrie... l'inquiétante fracture sanitaire

Editorial.

Les Français ne sont pas égaux dans l'accès aux spécialistes libéraux. L'offre dans les grandes villes est sept à neuf fois supérieure à celle des communes isolées.

LE MONDE | 27.12.2017 à 10h30 • Mis à jour le 27.12.2017 à 18h07

C'est devenu l'un des thèmes imposés des campagnes présidentielles. Au printemps, à nouveau, tous les candidats ont promis de s'attaquer au problème des « déserts médicaux ». Et pour cause : la pénurie de médecins généralistes ou de spécialistes libéraux ne cesse de s'étendre à de nouveaux pans du territoire. Si le nombre de généralistes diminue fortement, on n'a jamais compté autant de spécialistes en France. Mais tous ces praticiens sont de plus en plus concentrés dans les grandes villes et absents des zones périphériques.

Lire aussi : [Consulter un gynécologue : la grande galère](#)

Rendez-vous difficiles, voire impossibles, à obtenir dans un délai raisonnable, dépassements d'honoraires parfois prohibitifs : les Français ne sont pas égaux dans l'accès aux pédiatres, psychiatres, ophtalmologues ou gynécologues. Pour ces deux dernières spécialités, l'offre disponible dans les grands pôles urbains est sept à neuf fois supérieure à celle des communes isolées, relevait ainsi en 2016 une étude du ministère de la santé.

Aggravation attendue

Cette « fracture sanitaire » a été précisément diagnostiquée par l'UFC-Que choisir en 2016. L'association de consommateurs a calculé, par exemple, que, en quatre ans, près de six Français sur dix (59 %) ont connu une réduction du nombre de gynécologues accessibles à moins de quarante-cinq minutes de route. L'enquête que *Le Monde* publie aujourd'hui confirme ces inégalités d'accès aux spécialistes de la santé des femmes.

Cette situation pourrait continuer de s'aggraver dans les années à venir, certaines prévisions faisant état d'une diminution de 20 % entre 2012 et 2025 du nombre de pédiatres, ophtalmologues, gynécologues et psychiatres. Si l'on considère par ailleurs que le montant total des dépassements d'honoraires, toutes spécialités confondues, a atteint en 2016 le niveau record de 2,66 milliards d'euros, il faut se rendre à l'évidence et parler d'un échec français en matière de régulation des médecins libéraux.

Inefficacité de la « plupart des aides financières »

Les constats en ce sens s'accumulent. Le 29 novembre encore, la Cour des comptes dénonçait l'« *aggravation des disparités territoriales* » en matière d'accès aux soins, jugeant que « *les politiques visant à corriger ces inégalités de répartition sont notoirement insuffisantes et coûteuses au regard des faibles résultats obtenus* ». Quelques jours plus tard, le 13 décembre, le Conseil économique, social et environnemental (CESE) qualifiait à son tour d'« *inefficaces* » la « *plupart des aides financières* » à l'installation de médecins là où la pénurie est la plus criante.

Alors que faire ? Faut-il, comme le préconisent la Cour des comptes et le CESE, introduire un « *conventionnement sélectif* » des médecins en secteur 2 (à honoraires libres), comme c'est déjà le cas pour les infirmières, les sages-femmes libérales ou les kinésithérapeutes ? Faut-il instaurer des règles de plafonnement des dépassements d'honoraires autorisés, entraînant en cas de non-respect l'exclusion du conventionnement du professionnel de santé en cause ?

Lire aussi : [Dépassements d'honoraires des gynécologues : des consultations supérieures à 120 euros à Paris](#)

Ces pistes pourraient au moins être étudiées et débattues. Mais l'on sait que de telles solutions sont farouchement combattues par les syndicats de médecins. Et l'on n'ignore pas que les gouvernements, de gauche comme de droite, les ont toujours rejetées, comme tétanisés à l'idée d'engager un conflit avec les médecins sur le terrain explosif des dépassements d'honoraires abusifs. Faute de quoi la fracture sanitaire, décalque des fractures sociales et territoriales françaises, se creuse de façon toujours plus inquiétante

Consulter un gynécologue : la grande galère

Entre 2007 et 2017, le nombre de ces spécialistes a chuté de 41,6 % à 1 136 et il pourrait tomber à 531 en 2025. Face à cette pénurie, des femmes renoncent à se soigner.

LE MONDE | 27.12.2017 à 06h32 • Mis à jour le 27.12.2017 à 14h25 | Par [François Béguin](#) et [Laura Motet](#)

C'est un parcours du combattant auquel sont confrontés de plus en plus de femmes. Dans de nombreuses villes, décrocher un premier rendez-vous avec un gynécologue est devenu mission impossible. A Melun (Seine-et-Marne), par exemple, elles sont trente à cinquante à appeler chaque jour le cabinet de Joëlle Robion, gynécologue en secteur 1 (sans dépassement d'honoraire), dans l'espoir de décrocher une première consultation. « *Ce sont souvent des femmes dont le gynécologue est parti à la retraite et à qui je ne peux pas proposer de suivi* », explique la spécialiste, qui n'accepte plus que les patientes envoyées par des généralistes.

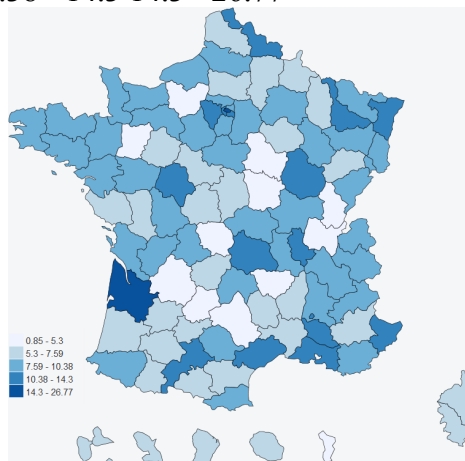
Dans certains départements, qui sont souvent déjà des « déserts médicaux », les délais d'attente pour obtenir un rendez-vous s'allongent car les gynécologues se font rares, toutes spécialités confondues. On en compte 4,2 pour 100 000 habitants dans la Creuse, 4,32 en Dordogne ou 4,37 dans l'Ain, contre 28,6 à Paris ou 67,4 à Neuilly-sur-Seine, la ville la mieux dotée de France. Et selon les relevés réalisés par *Le Monde*, certaines grandes villes de la grande couronne parisienne, comme Aulnay-sous-Bois (56^e ville française en termes de population) ou Ivry-sur-Seine (89^e), ne comptent même aucun gynécologue libéral.

« *Il y a des coins de France où la situation est catastrophique, où des femmes ne sont plus suivies ou doivent changer de département pour l'être* », alerte Anne Gompel, professeure de gynécologie à l'université Paris-Descartes.

39 départements comptent moins de gynécologues par habitants que la moyenne française

Nombre de gynécologues (toutes spécialités) pour 100 000 habitants

0.85 - 5.3 5.3 - 7.59 7.59 - 10.38 10.38 - 14.3 14.3 - 26.77



Source : Ordre des médecins

Mobilisation

Une situation d'autant plus inquiétante que tous les gynécologues ne font pas du suivi médical. Les obstétriciens se focalisent d'abord sur les accouchements et les actes chirurgicaux, leur cœur de métier. « *Ils font du suivi par la force des choses, mais tout ce qui est problèmes hormonaux, par exemple, ça ne les intéresse pas* », estime Laurence Mougenot, gynécologue médicale à l'hôpital de Bar-le-Duc, qui se demande par exemple « *qui prendra en charge les femmes ménopausées ces prochaines années* ».

S'il est toujours possible de consulter un médecin généraliste ou une sage-femme libérale spécialisée pour un suivi de base, accéder à un gynécologue médical devient chaque année plus difficile. Le nombre de ces spécialistes de la « santé des femmes » (contraception, troubles du cycle, ménopause, stérilité, diagnostic et suivi des tumeurs) a chuté de 41,6 % en dix ans entre 2007 et 2017. Une baisse due à la décision des pouvoirs publics de ne plus en former entre 1987 et 2003 afin de s'aligner sur les formations des autres pays européens.

A la suite de la mobilisation du Comité de défense de la gynécologie médicale (CDGM), créé en 1997, une soixantaine de ces spécialistes (des femmes pour 95 % d'entre eux) sont de nouveau formés chaque année, mais c'est insuffisant pour compenser les départs à la retraite. Résultat : ils ne sont plus que 1 136 pour près de 28 millions de femmes âgées de plus de 16 ans. Six départements n'ont aucun « gynéco med ». Beaucoup plus demain.

Près des deux tiers (62 %) de ceux aujourd'hui en activité ont plus de 60 ans et cesseront leur activité ces prochaines années sans avoir – pour la plupart – de successeur. Entre 2010 et 2025, selon les projections de l'Ordre des médecins, la France devrait avoir perdu plus de mille gynécologues médicaux. Ils ne seraient plus que 531 en 2025, contre 1 648 en 2010. Dans le même temps, les gynécologues obstétriciens passeraient, eux, de 3 577 à 5 452.

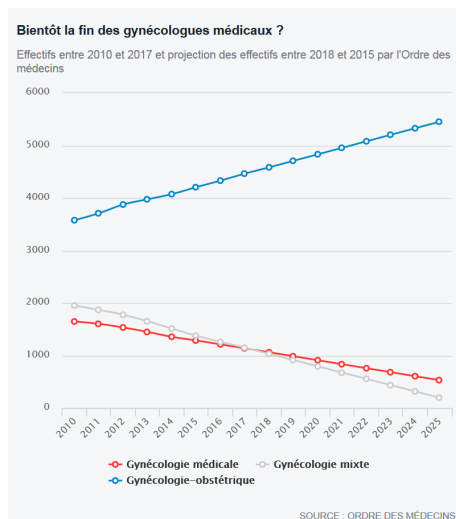
« Grand désarroi »

« *L'accès de plus en plus difficile aux gynécologues médicaux met en danger la santé de millions de femmes, des jeunes filles en particulier* », fait valoir Noëlle Mennequier, coprésidente du CDGM. Elle plaide en faveur de « *mesures vigoureuses en termes de nombre de postes d'internes ouverts, et ce sur des années, pour rattraper le retard* ».

Bientôt la fin des gynécologues médicaux ?

Effectifs entre 2010 et 2017 et projection des effectifs entre 2018 et 2025 par l'Ordre des médecins

Année	Gynécologie médicale	Gynécologie mixte	Gynécologie-obstétrique
2010	1648	1900	3577
2011	1550	1800	3650
2012	1450	1700	3750
2013	1350	1600	3850
2014	1250	1500	3950
2015	1150	1400	4050
2016	1050	1300	4150
2017	950	1200	4250
2018	850	1100	4350
2019	750	1000	4450
2020	650	900	4550
2021	550	800	4650
2022	450	700	4750
2023	350	600	4850
2024	250	500	4950
2025	150	400	5050



Source : Ordre des médecins

Chaque départ à la retraite oblige des centaines de femmes à trouver leur propre solution. « *Beaucoup de patientes sont dans un grand désarroi, raconte une gynécologue qui vient de cesser son activité dans une grande métropole de Rhône-Alpes. Certaines m'ont dit qu'elles ne se feraient plus suivre car elles ne voulaient pas l'être par un médecin généraliste...* » « *Je vois arriver des femmes de 65 ou 70 ans qui saignent depuis six mois mais que ça gêne d'en parler à leur généraliste...* », confirme le docteur Mougenot.

Lorsque la gynécologue de Josette (qui n'a pas souhaité donner son nom de famille) est partie à la retraite il y a trois ans, sans personne pour lui succéder, cette professeure retraitée dans un petit village de l'Eure a renoncé à être suivie, après presque un demi-siècle de visites annuelles de contrôle. A 70 ans, elle ne se voyait pas demander un rendez-vous à l'hôpital de Mantes (Yvelines), à 30 km de chez elle. « *Trop compliqué* », dit-elle.

Des femmes renoncent, au moins pour un temps. D'autres font des kilomètres ou se tournent vers d'autres structures ou d'autres professionnels de santé. C'est ce qu'a fait Marie, une infirmière de 24 ans, lorsqu'elle a emménagé dans une petite commune de l'agglomération toulousaine il y a trois ans et qu'aucun gynécologue parmi les dix qu'elle a sollicités ne l'a acceptée. C'est à l'hôpital public qu'elle a fini par obtenir un rendez-vous, avec un délai de deux mois. Une solution qui la satisfait, même si la consultation se fait « *une pendule au-dessus de la tête* » et avec le sentiment que « *le temps est minuté* ».

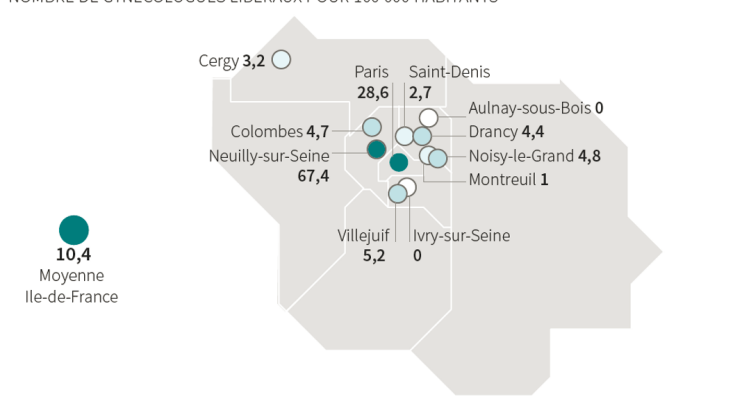
« Rupture dans la qualité des soins »

Christine, une cadre retraitée de 62 ans habitant Conflans-Sainte-Honorine (Yvelines), a fini par quitter le gynécologue qui la suivait depuis dix ans. Là encore, parce que c'était devenu « *trop compliqué* ». « *Il y avait un créneau de deux jours pendant lesquels on pouvait prendre rendez-vous, et si on le ratait, il fallait de nouveau attendre six mois... Et comme cela faisait trois fois que je ratais les "bonnes journées" pour m'inscrire...* », explique-t-elle. C'est finalement dans une clinique privée qu'elle a trouvé une solution.

Alors qu'elle vit à Paris, l'une des villes de France les mieux pourvues en gynécologues, Héloïse, une étudiante salariée de 23 ans, n'en a trouvé aucun au tarif Sécu qui l'accepte comme patiente. « *Vous êtes jeune, on ne peut pas prendre le risque que vous tombiez enceinte et qu'on soit obligé de vous suivre, on est débordé* », lui a même expliqué une secrétaire médicale. Au vu des tarifs prohibitifs pratiqués par les médecins à honoraires libres, c'est finalement auprès d'un généraliste au planning familial d'Aubervilliers (Seine-Saint-Denis), soit trois heures de trajet aller-retour, qu'elle a finalement trouvé une place.

La banlieue parisienne peut également s'avérer être un désert médical

NOMBRE DE GYNÉCOLOGUES LIBÉRAUX POUR 100 000 HABITANTS



Certains gynécologues médicaux semblent aujourd'hui se résigner à un passage de relais aux sages-femmes libérales, autorisées à pratiquer un suivi de prévention, dont le nombre augmente de 10 % par an. Plusieurs s'interrogent cependant sur leur formation. « *Elles arrivent sur le marché sans être suffisamment formées en gynécologie, met en garde Anne Gompel, de l'université Paris-Descartes. Il va y avoir des années avec une rupture dans la qualité des soins. Les généralistes ont un rôle à jouer, mais une spécialité de quatre ans ne se remplace pas par une formation de trois mois en gynéco pour un généraliste, ou un peu plus avec un DU, ou de sage-femme avec un mois de formation.* »

Dépassements d'honoraires des gynécologues : des consultations supérieures à 120 euros à Paris

Seuls 38,5 % des gynécologues pratiquent le tarif « Sécu » à 30 euros. Faute de moyens, des femmes se privent de gynécologue dans les grandes villes.

LE MONDE | 27.12.2017 à 06h32 • Mis à jour le 27.12.2017 à 11h19 | Par [Laura Motet](#) et [François Béguin](#)

[Réagir](#) [Ajouter](#)

[Partager](#) [Tweeter](#)



Très chers gynécos... Chez près de la moitié (45 %) des 3 000 gynécologues (médicaux et obstétriciens) exerçant dans les cent plus grandes villes de France, il faut payer au moins 60 euros pour une consultation standard, soit le double du tarif « Sécu », fixé à 30 euros. Dans ces communes, le tarif moyen s'élève à 47 euros.

Pour obtenir ces chiffres inédits, *Le Monde* a « aspiré » sur [Ameli.fr](#) le site de l'Assurance-maladie, les données contenues dans les fiches tarifaires de ces praticiens qui représentent plus de 60 % de la profession.

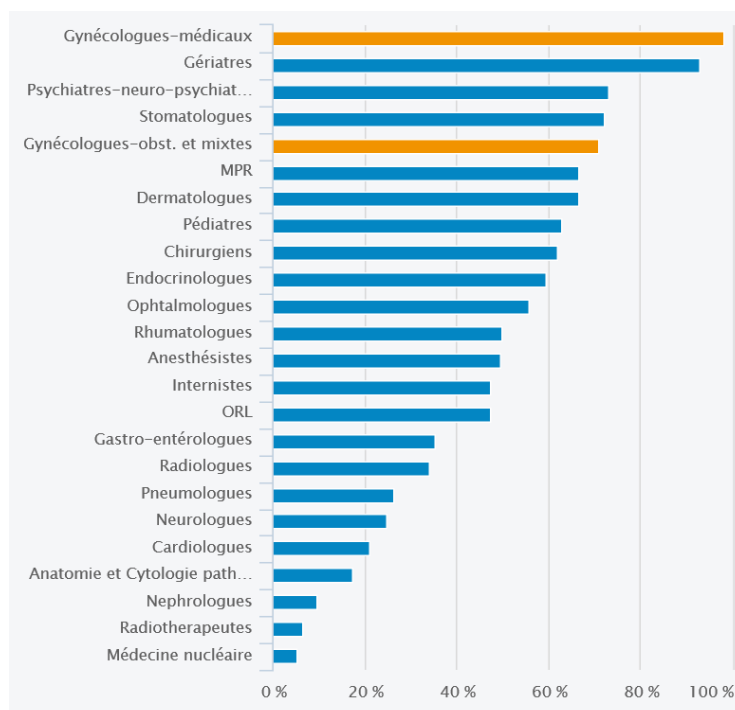
Pour l'ensemble de la France, selon ces chiffres, seul un gros tiers (38,5 %) de ces spécialistes ne fait payer que 30 euros pour une consultation de suivi. Mais, selon nos relevés, ils ne sont plus que 18 % à le faire à Paris. Dans la capitale, le tarif moyen est particulièrement élevé, à 70,30 euros. Et près d'un quart (23 %) demande plus de 90 euros, soit au moins trois fois le tarif « Sécu » ! Enfin, 5 % des gynécologues parisiens demandent plus de 120 euros. Dans les quartiers huppés, il faut déboursier jusqu'à 150 euros.

Renoncements aux soins

D'une commune à l'autre, le tarif moyen varie fortement. A Neuilly, il s'établit à 85 euros, contre 35 euros à Grenoble ou 55 euros à Marseille. Dans les dix plus grandes villes de l'Hexagone, il dépasse 45 euros, sauf à Nantes et à Toulouse (38 euros et 40 euros). Quant aux consultations privées dans les hôpitaux publics, elles présentent les prix les plus élevés, à 56 euros (87 euros à Paris).

La gynécologie fait partie des cinq spécialités – gériatrie, psychiatrie, stomatologie, gynécologie obstétrique – les plus gourmandes en dépassements d'honoraires. Sa branche médicale se classe même en tête de l'observatoire des pratiques tarifaires publié par la Caisse nationale d'assurance-maladie (CNAM), le 29 novembre, tandis que sa branche chirurgicale (l'obstétrique) est cinquième.

Les gynécologues comptent parmi les 5 spécialités au plus fort taux de dépassement



Taux de dépassement d'honoraires de chaque spécialité.

0 % 20 % 40 % 60 % 80 % 100 % Gynécologues-médicaux Gériatres Psychiatres-neuro-psychiat...

Stomatologues Gynécologues-obst. et

mixtes MPR Dermatologues Pédiatres Chirurgiens Endocrinologues Ophtalmologues Rhumatologues Anesthésist

es Internistes ORL Gastro-entérologues Radiologues Pneumologues Neurologues Cardiologues Anatomie et

Cytologie path... Néphrologues Radiothérapeutes Médecine nucléaire

Gynécologues-médicaux

● Taux dépassement : **98,2 %**

Source : Observatoire des pratiques tarifaires

Conséquences : ces tarifs élevés peuvent entraîner des renoncements aux soins, notamment chez les étudiantes ou les retraitées, pas ou peu couvertes par une mutuelle.

C'est ce qui est arrivé à Monique, 64 ans, retraitée du Trésor public. Quand sa gynécologue a quitté Aubervilliers (Seine-Saint-Denis) pour les « *beaux quartiers* » de la capitale et s'est mise à pratiquer des dépassements d'honoraires non pris en charge par sa mutuelle, elle a préféré renoncer à ses deux visites de contrôle par an. Une rupture dans son suivi qui aurait pu avoir des conséquences si elle n'avait pas fini par trouver à Sète (Hérault), son lieu de vacances, une spécialiste au tarif « Sécu » qui a accepté de la suivre.

Des dépassements d'honoraires importants en région parisienne

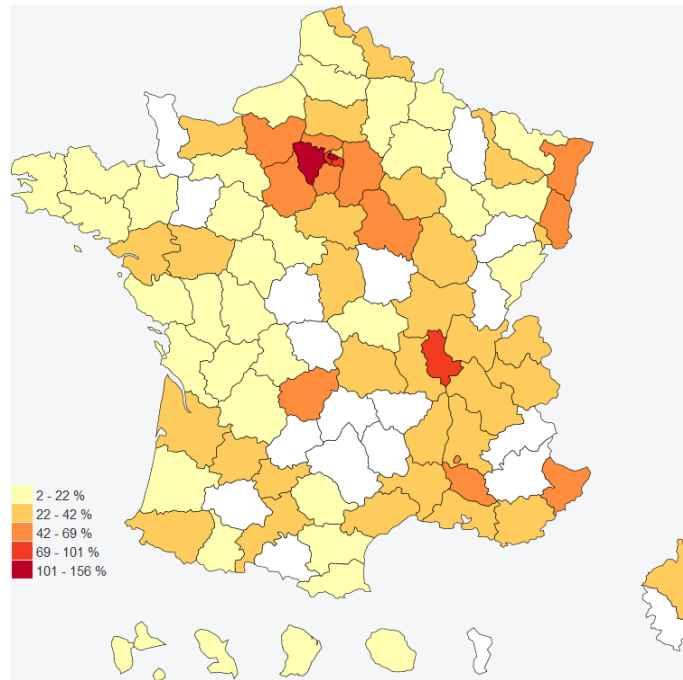
Taux de dépassement* par rapport au tarif de base de la sécurité sociale

2 - 22 % 22 - 42 % 42 - 69 % 69 - 101 % 101 - 156 %

Source : CNAM

*Le taux de dépassement est le ratio entre le total des dépassements d'un gynécologue et le total de ses honoraires remboursables.

Les départements figurant en blanc sont des départements où les données sont manquantes.



Optam, un outil de maîtrise des tarifs

« *Ce que veulent les gens, c'est d'abord être bien soignés et qu'on les écoute* », fait valoir une gynécologue qui pratique des « petits » dépassements en région. Elle rappelle que, outre la prise en charge des patients à la couverture maladie universelle (CMU), les médecins en secteur 2 (en honoraires libres) « *ont toujours fait des tarifs "Sécu" pour les gens qui n'avaient pas les moyens* ».

Une bonne pratique dont n'a jamais bénéficié Valentine, une étudiante nancéenne de 21 ans, qui a toujours payé « *entre 50 euros et 80 euros* » sa consultation chez le gynéco de ville et a parfois dû demander une aide financière à ses parents. « *Il y a certes le tarif de la consultation de base, mais dès qu'il y a une prescription ou un examen, cela augmente, dit-elle. Et l'on va rarement chez le gynécologue sans avoir besoin de l'un ou de l'autre.* »

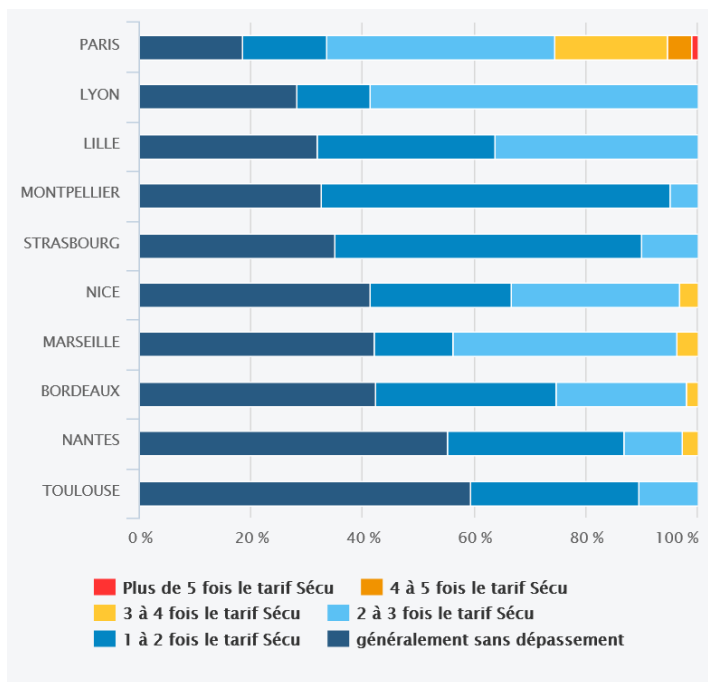
Paris, championne des dépassements d'honoraires dans les grandes villes

Répartition des gynécologues (toutes spécialités) selon leurs honoraires comparés au tarif de base de la Sécurité sociale en juin 2017 (28 euros à l'époque, contre 30 euros en décembre 2017)

0 % 20 % 40 % 60 % 80 % 100 % Plus de 5 fois le tarif Sécu 4 à 5 fois le tarif Sécu 3 à 4 fois le tarif Sécu 2 à 3 fois le tarif Sécu 1 à 2 fois le tarif Sécu généralement sans dépassement

PARIS LYON LILLE MONTPELLIER STRASBOURG NICE MARSEILLE BORDEAUX NANT ESTOULOUSE

Source : Le Monde, Ameli.fr



« Les tarifs sont affichés sur le site Ameli.fr, les gens ne sont pas surpris », explique une gynécologue médicale du 14^e arrondissement de Paris. Elle demande 70 euros pour une visite et un frottis, soit, selon elle, 40 euros pris en charge par la « Sécu », avec qui elle a signé une « option pratique tarifaire maîtrisée » (Optam, anciennement CAS pour « contrat d'accès aux soins ») et 30 euros de dépassement, « généralement pris en charge par les mutuelles ».

Pour l'Assurance-maladie, la hausse spectaculaire des dépassements a été enrayerée grâce à Optam. En échange de leurs bonnes pratiques, la « Sécu » prend en charge une partie des cotisations des praticiens. Depuis 2012, ce mécanisme a stabilisé le taux de dépassement chez les gynécologues qui était passé de 25 % à 43 % depuis 2000. Mais, à Paris, il peine à convaincre. En juin, seulement vingt-cinq gynécologues de secteur 2 avaient adhéré au dispositif, soit moins de 5 %.

« Difficulté à trouver un gynécologue »

Interrogée par *Le Monde*, la CNAM reconnaît que « le dispositif de régulation des dépassements d'honoraires produit des résultats encore insuffisants pour certaines spécialités comme la gynécologie ». Dans certaines villes, les gynécologues présentent à la fois des dépassements trop élevés pour les rendre éligibles à l'Optam tout en restant sous les seuils au-delà desquels des procédures pour pratique tarifaire excessive peuvent être déclenchées. « Pour les autres », la CNAM assure « agir », assurant qu'en septembre « un certain nombre de médecins dont les niveaux de dépassements étaient à fois élevés sans être orientés à la baisse ont été alertés, et ce afin qu'ils modifient leur pratique ».

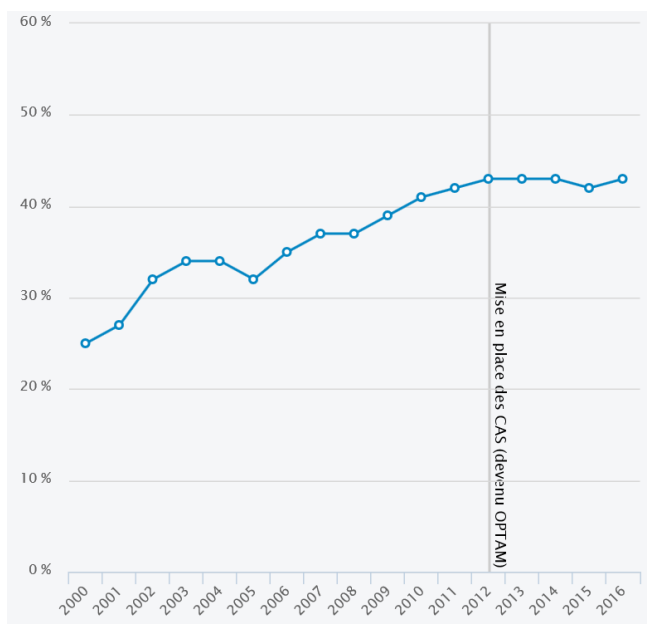
Le taux de dépassement a explosé depuis 2000, avant de se stabiliser à partir de 2012

Taux de dépassement selon les années

Mise en place des CAS (devenu OPTAM) 0 % 10 % 20 % 30 % 40 % 50 % 60 %

%2000 2001 2002 2003 2004 2005 2006 2007 2008 2009 2010 2011 2012 2013 2014 2015 2016

Source : CNAM



Au Syngof, le Syndicat national des gynécologues et obstétriciens de France, on estime que le premier problème n'est pas le niveau des dépassements d'honoraires, jugé modéré dans la plupart des villes, mais « *la difficulté à trouver un gynécologue* », selon Elisabeth Paganelli, la secrétaire générale du syndicat. Et de rappeler que les gynécologues médicaux libéraux ont en moyenne un revenu avant impôt inférieur à celui des médecins généralistes (72 900 euros contre 88 700 euros)